

JEAN-FRANÇOIS PLOQUIN

DIALOGUE INTERCONGOLAIS : LA SOCIÉTÉ CIVILE AU PIED DU MUR

PARTIE PRENANTE DU DIALOGUE POLITIQUE INTERCONGOLAIS, LA « SOCIÉTÉ CIVILE » N'ÉCHAPPE PAS AUX TURBULENCES QUI SE MANIFESTÈRENT EN OCTOBRE 2001 À ADDIS-ABEBA. SOMMÉE DE SE POSITIONNER PAR RAPPORT AUX ACTEURS POLITIQUES ET MILITAIRES, ELLE EST MISE AU DÉFI DE MAINTENIR SA COHÉSION ET SON INDÉPENDANCE DANS UN ESPACE GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE ÉCLATÉ. SI CERTAINS LEADERS ASSOCIATIFS CÈDENT À LA TENTATION DU PASSAGE AU POLITIQUE, LE PLUS GRAND NOMBRE POURSUIT, DANS DES CONDITIONS DIFFICILES, UN TRAVAIL DE TERRAIN DÉTERMINANT POUR LA COHÉSION SOCIALE D'UN PAYS DISLOQUÉ.

L'échec de la rencontre qui s'est tenue du 15 au 21 octobre 2001¹ à Addis-Abeba, dans le cadre de la mise en œuvre du dialogue intercongolais prévu par l'accord de Lusaka pour un cessez-le-feu en RDC², a mis en évidence, au-delà des arguments de procédure, de profondes divergences entre les parties en conflit sur l'objet même de ces négociations politiques. Non signataire de l'Accord, la « société civile » congolaise, partie prenante du dialogue, et par nature la moins politisée de ses composantes, n'a pas échappé aux turbulences, donnant souvent d'elle-même l'image confuse d'un corps divisé.

Si la participation de la société civile à un processus politico-diplomatique peut surprendre, elle s'explique par la place que cette dernière a su prendre sur la scène publique congolaise depuis une dizaine d'années. La vitalité de cette société civile s'explique par le dynamisme de populations qui ont appris depuis des années à pallier les défaillances, voire l'absence de l'État dans de nombreux domaines (enseignement, santé, équipement...), dynamisme canalisé par les initiatives de jeunes diplômés ne trouvant à s'employer ni dans une administration publique déliquescence, ni dans un secteur d'économie formelle atrophie³.

À côté des actions relevant du développement local, et sur un plan plus politique, de nombreux acteurs ont prouvé, depuis une décennie, leurs capacités d'information⁴, d'analyse des situations locales et nationale, de héraut des

« sans voix », voire de proposition (sur des sujets qui vont de l'aménagement local aux questions constitutionnelles⁵). La société civile est de cette manière confrontée à d'énormes défis : elle doit parler haut et juste alors que ses moyens d'expression sont limités et réprimés ; dénoncer les pratiques arbitraires au risque d'être accusée de collusion avec l'ennemi ; s'assurer l'appui de bailleurs de fonds étrangers sans paraître « à la solde de l'Occident ». En zone gouvernementale, elle doit trouver le juste milieu entre un radicalisme et un alignement également suicidaires ; à l'est, elle doit dénoncer l'occupant sans donner prise aux accusations d'alliance avec la résistance armée ; des deux côtés, elle doit porter les attentes populaires sans abonder dans de possibles dérives ethnoracistes. Sur la scène diplomatique, enfin, elle doit être pertinente et efficace malgré des moyens dérisoires, dans un climat international de relative indifférence.

C'est ainsi que, quelques mois après le déclenchement de la guerre en août 1998, plusieurs responsables de la société civile (parmi lesquels le Conseil national des ONG de développement, CNONGD) ont organisé une table ronde qui réunit en janvier 1999, à l'Institut de politique et de gestion du développement de l'université d'Anvers, de nombreux acteurs politiques et sociaux représentatifs⁶. Un sérieux travail d'identification des causes du conflit et de ses voies de sortie y fut produit, qui servit de base, d'une part à

1. Malgré le départ de la délégation gouvernementale le 20 et de la facilitation le lendemain, les autres parties (mouvements rebelles, opposition politique, société civile) ont poursuivi leurs travaux jusqu'au 23.

2. L'accord a été signé en juillet-août 1999 dans la capitale zambienne par les belligérants (gouvernement, RCD, MLC), les pays alliés (Angola, Namibie, Zimbabwe d'une part ; Rwanda et Ouganda de l'autre) et des témoins (Zambie, OUA, Onu, SADC).

3. La qualité de l'enseignement supérieur zaïrois des années 1970 et (début) 1980 a produit une génération de cadres compétents qui, faute de débouchés mais aussi par militantisme, ont créé des associations et des « ONG d'appui ». L'Institut supérieur de développement rural (ISDR) de Bukavu en est un bon exemple.

4. En l'absence de véritable couverture médiatique, de nombreux faits de guerre, d'exactions, de massacres ou simplement d'abus ont été portés à la connaissance du public grâce à l'action notamment d'ONG congolaises de défense des droits de l'homme, à l'issue d'un travail doublement risqué (lors de la collecte de l'information et après sa diffusion).

5. Voir, parmi beaucoup d'autres exemples, le mémorandum adressé à la délégation du Conseil de sécurité de l'Onu en visite en RDC en mai 2001 ; les propositions de la société civile de la RDC au président de la République relatives à la gestion du pays et au dialogue national (6 février 2001) ; ou encore, dès octobre 1998, le plan de paix de l'ONG de défense des droits de l'homme Asadho, qui distinguait processus régional (diplomatique et militaire) et processus politique interne (sous forme d'une concertation incluant les parties actuelles du dialogue intercongolais).

6. Étaient présents des membres de la société civile, de la rébellion, de l'opposition en exil, et des observateurs occidentaux des milieux académiques et des ONG ; le gouvernement congolais déclina l'invitation et empêcha les opposants invités à quitter le pays.

une « offensive diplomatique » qui conduisit des délégations dans diverses capitales européennes, nord-américaines et africaines, d'autre part au lancement d'une campagne pour la paix au Congo même. D'autres initiatives similaires eurent lieu par la suite, si bien que les principaux leaders du monde ONG sont parvenus à se faire (re)connaître auprès des autorités locales, du pouvoir central, mais aussi des milieux diplomatiques à Kinshasa et à l'étranger, devenant peu ou prou des interlocuteurs à prendre en compte.

Alors que le processus du dialogue se trouve aujourd'hui en suspens, cette contribution propose une première analyse de la manière dont la société civile définit son rôle et se positionne par rapport aux acteurs politiques et militaires engagés dans le conflit congolais. On verra que, derrière ces difficultés de positionnement, se profile une question majeure : comment cette société civile relève-t-elle le défi du maintien de sa cohésion et de son indépendance dans les turbulences des négociations de paix ?

QU'EST-CE QUE LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

L'accord de Lusaka pour un cessez-le-feu en RDC⁷ signé le 10 juillet 1999 dans la capitale zambienne prévoit, dans son article 3 intitulé « Des principes de l'accord », que « le gouvernement de la RDC, l'opposition armée [...] et l'opposition politique s'engagent à entamer un dialogue national ouvert. Ces négociations politiques intercongolaises, associant également les Forces Vives de la Nation, mèneront à un nouvel ordre politique et à la réconciliation nationale en RDC ».

Les raisons qui ont conduit à cet élargissement des parties au dialogue reposent sur plusieurs considérations : *primo*, le souci, chez certains « par-rains » de l'accord, de ne pas laisser l'avenir institutionnel et politique du Congo dans les seules mains de ceux qui privilégient l'option militaire pour accéder au pouvoir ; *secundo*, le constat d'un défaut de légitimité institutionnelle et/ou électorale de l'ensemble des acteurs politiques⁸, et le besoin d'y parer par le recours à des « tiers acteurs ».

Mais qu'entend-on par « forces vives » ? Peuvent-elles prétendre échapper à ce défaut de légitimité ? Selon l'accord, « "Forces Vives" veut dire les composantes représentatives de la société civile⁹, telles que les Églises, les syndicats, etc. ». Le paragraphe précédent parle de « processus impliquant toutes les composantes sociales dans les négociations politiques [...] ». Cette imprécision n'est pas sans effet sur le processus de composition de la délégation des « forces vives ». Qu'est-ce en effet que la « société civile » ? Quelles en sont les « composantes représentatives » ? Qui décide de cette représentativité ? Que rassemble le « *et caetera* » (« Églises, syndicats, etc. ») ?

Nous n'entrerons pas ici dans une discussion sémantique sur l'expression « société civile ». Nous nous contenterons de prendre acte de l'utilisation pratique qui en est faite en RDC. Si l'on se réfère à la dernière décennie, c'est la Conférence nationale (août 1991-décembre 1992) qui en fournit le premier repère. La société civile était alors censée rassembler toutes les composantes organisées de la société autres que les institutions publiques et les partis politiques : Églises, syndicats, organisations professionnelles, ONG, associations féminines, associations sportives et culturelles, mouvements de jeunesse, mutuelles, sociétés savantes, chefs coutumiers, entrepreneurs, etc. Toutefois, la représentativité des délégués variait considérablement en fonction de leur mode de désignation (le plus souvent, vote régulier d'une assemblée locale, parfois désignation biaisée par l'immixtion du pouvoir politique), de leur trajectoire personnelle et du poids de l'organisation représentée.

Si certaines organisations (les grandes Églises, quelques syndicats, certains ordres professionnels, l'association des entrepreneurs...) pouvaient justifier d'une implantation nationale, la plupart n'avaient de base que locale, au mieux régionale. C'est d'ailleurs en vue de la Conférence nationale que se sont constituées des coordinations régionales de la société civile qui restent encore actives aujourd'hui ; la société civile du Sud-Kivu joua ainsi un rôle déterminant du fait de la relative ancienneté de son tissu associatif et de la maturité politique de ses leaders. Inversement, la fin de la Conférence, renvoyant chacun chez soi, posa le problème de l'unification d'un corps composite. Cette unification, pour autant qu'elle soit possible et souhaitable, n'a jamais été effectuée, même s'il existe depuis plusieurs années un « comité de suivi » national doté d'un secrétariat technique employant des salariés¹⁰.

7. Les principaux textes adoptés à Lusaka (juillet 1999 et mai 2001) et Gaborone (août 2001) ont été publiés par la Ligue nationale pour les élections libres et transparentes (Linelit) à Kinshasa.

8. Les dernières élections présidentielles au Congo-Zaïre datent de 1984, le maréchal Mobutu en étant l'unique candidat. Son mandat fut prorogé en décembre 1991 « jusqu'aux prochaines élections », qui n'ont toujours pas eu lieu. Les dernières élections législatives se tinrent en 1987, et le « conseil législatif » fut dissous en avril 1990. Le Haut Conseil de la République qui lui succéda fin 1992 n'était pas composé d'élus, mais de délégués issus de la Conférence nationale souveraine. Grossi des membres de l'ancien conseil législatif, il disparut en mai 1997 avec l'arrivée du nouveau pouvoir, qui ne mit en place une « Assemblée constituante et législative – Parlement de transition » qu'en juillet 2000 ; ses membres furent désignés par une commission *ad hoc* ou par le président Kabila lui-même. Côté rebelles, les fonctions des dirigeants n'ont été sanctionnées par aucun processus populaire. Quant aux partis de l'opposition politique non armée, en l'absence de tout test électoral depuis leur libéralisation en 1990, on est réduit à des conjectures sur leur poids supposé dans l'électorat.

9. Annexe C de l'Accord.

10. Le comité de suivi regroupe 30 membres représentant différentes composantes de la société civile. Comité et secrétariat technique forment la structure la plus largement représentative du mouvement associatif à Kinshasa, affaiblie par la nomination de son principal permanent, le syndicaliste Benjamin Mukulungu, au ministère de la Fonction publique, en avril 2001.

La question de la représentation nationale est au cœur de bien des difficultés, alors même que l'étendue du pays, le délabrement des infrastructures de communication et le coût des transports aériens sont autant d'obstacles – encore accentués par la ligne de front – à la gestion de plates-formes nationales. C'est particulièrement vrai dans le domaine associatif, éparpillé en centaines d'organisations locales. La dynamique qui a conduit, dès la fin des années 1980, à la création des conseils régionaux et du Conseil national des ONG de développement est pratiquement une exception dans le paysage associatif, ce qui confère à cette structure, qui peut légitimement prétendre représenter plusieurs centaines d'acteurs locaux, un poids particulier – et souvent un rôle pilote – au sein de la société civile. C'est à l'initiative du CNONGD ou sous son aile qu'ont été lancés le Comité national femmes et développement (Conafed) et, dès 1999, la Campagne nationale pour la paix durable (CNPD), actuellement aux premières loges du dialogue¹¹.

D'autres organisations féminines ont su réunir leurs forces, au sein du Réseau action femmes (Raf), de l'Union nationale des femmes du Congo (Unaf), ou de la plateforme « Causes communes ». Du côté des ONG de défense des droits de l'homme et d'éducation civique, aucune organisation – à l'exception peut-être de l'Asadho¹², qui compte des représentations dans plusieurs provinces – ne dispose d'un réseau national propre. Il faut dire que la seule couverture d'une région est en soi un défi redoutable en raison des distances et des difficultés de transport (la province orientale est vaste comme l'Espagne). Plusieurs réseaux régionaux ont en revanche été mis sur pied, comme le Comité « droits de l'homme, maintenant ! » à Kinshasa¹³ ou le Réseau d'éducation civique au Congo. Des réseaux nationaux ont également été créés ces dernières années¹⁴, mais la faiblesse des moyens nécessaires à la gestion d'une structure permanente limite encore leur action. Or, la question des moyens est bien entendu cruciale, les structures capables de salarier des permanents¹⁵ ayant plus de capacité d'influence que celles qui en sont démunies.

Au clivage national-local, capitale-provinces, vient s'ajouter un autre clivage dont l'origine remonte à la fin de la Conférence nationale : la société civile représentée au sein du Parlement de transition ne fut pas longue à subir la bipolarisation qui partageait la classe politique entre « mouvance présidentielle » et « forces du changement », servant ainsi parfois d'adjuvant ou de supplétif à l'un ou l'autre des camps en lutte pour le contrôle – ou le partage – du pouvoir. Ce clivage politique fut entretenu par les pouvoirs successifs qui, inquiets de la force représentée par la société civile (ses capacités à organiser des événements, à intervenir sur la scène publique, à déclencher des financements extérieurs, à trouver des relais dans les milieux diplomatiques), ont suscité et financé des ONG, voire des plates-formes, pour faire contre-feu.

Les relations qui se tissent entre certains leaders de la société civile, les milieux politiques et les groupes au pouvoir sont complexes. Le passage au politique de plusieurs de ces leaders témoigne de la capacité du milieu associatif à produire des cadres politiques compétents, et répond au besoin de renouvellement d'une classe politique largement discréditée par l'opportunisme, le « vagabondage » et les stratégies alimentaires de nombre de ses membres. Dès 1991, des personnalités comme Pierre Lumbi ou le Dr Numbi¹⁶ sont passées du monde associatif aux portefeuilles ministériels. L'actuel gouvernement comporte plusieurs personnalités issus du barreau, de l'université, du syndicalisme ou des ONG¹⁷. On pourrait s'essayer ici à dresser un bilan de cette participation de représentants de la société civile à la gestion gouvernementale, mais c'est un autre sujet.

L'INTROUVABLE COHÉSION

Nous avons vu que, dans un pays marqué par le nombre et la complexité des paramètres socioculturels, les organisateurs de la Conférence nationale avaient résolu en 1991 la question de la représentativité par un processus d'accumulation¹⁸, afin qu'aucun groupe ne se sente exclu de la dynamique en cours¹⁹. Cette méthode, avec ses implications logistiques et budgétaires, a montré ses limites lors de la désignation des délégués au dialogue intercongolais, pour au moins deux raisons.

11. Début 2001, la CNPD s'est vu confier la préparation du dialogue intercongolais au sein de la société civile par un comité de pilotage incluant notamment le CNONGD et le Recic (Réseau d'éducation civique du Congo, ex-Eciz 2000).

12. Association africaine de défense des droits de l'homme, ex-Azadho, créée en 1991.

13. De telles plates-formes existent ou ont existé à Lubumbashi, Kisangani, Bukavu, Goma, Butembo...

14. Voir le Réseau national des ONG des droits de l'homme (Renadhoc, qui comporte certains réseaux provinciaux, Reprodhoc), le Réseau des droits humains au Congo (Redhuc), le Réseau d'organisations des droits humains et d'éducation civique d'inspiration chrétienne en RDC (Rodhecic).

15. Presque toujours avec les fonds de bailleurs occidentaux, ce qui ne va pas sans problèmes.

16. Respectivement président de Solidarité paysanne, alors la plus grosse ONG de développement, et président de l'Ordre des médecins ; le premier fut entre autres ministre des Affaires étrangères, le second ministre de la Santé.

17. Respectivement M^e Ngele Masudi, ministre de la Justice ; Pr. Ntumba Luaba, ministre des Droits humains ; M. Mukulungu, ministre de la Fonction publique ; Mme Lukiana, ministre du Travail ; Mme Ebamba, ministre des Affaires sociales ; M. Musimwa, vice-ministre des Affaires étrangères.

18. La Conférence nationale avait déjà rassemblé 2 850 délégués, dont 1 100 pour la société civile !

19. *A contrario*, l'exclusion de personnes dites « de nationalité douteuse », visant principalement des Congolais d'expression kinyarwanda, ne fut pas sans conséquence sur le déclenchement de la guerre de 1996.

La première raison est que l'on ne peut se passer de connaître les acteurs en présence, et que le bureau du facilitateur, à commencer par Ketumile Masire lui-même, n'a guère cherché à comprendre les modes d'organisation de la société civile, provoquant souvent des réactions exaspérées au sein de celle-ci²⁰. La seconde est qu'il subsiste toujours une catégorie sociale s'estimant non représentée. Lors de la rencontre de Gaborone en août dernier, communément appelée « prédialogue » car destinée à régler les questions de forme avant le dialogue proprement dit, le facilitateur Ketumile Masire a été interpellé sur l'insuffisante représentation, au sein de la délégation de la société civile, des grandes confessions religieuses²¹, du pouvoir coutumier, des femmes, des syndicats, des entrepreneurs et des médias. Si l'on s'en tient à la question de la juste représentation, les femmes doivent-elles être représentées en tant que telles – par l'intermédiaire des responsables de plates-formes féminines –, ou obtenir d'être représentées équitablement (paritairement ?) dans chacune des composantes, ou les deux ? Les médias doivent-ils se contenter de couvrir le dialogue, ou y avoir aussi des délégués²² ?

Le facilitateur a répondu en proposant huit places supplémentaires à la société civile, à partager entre les groupes s'estimant sous-représentés. Cette proposition n'a pas rencontré l'approbation des grandes confessions religieuses, qui estiment ne pas pouvoir être mises sur le même pied que les ONG. Premières citées des « forces vives » dans l'annexe C de l'accord de Lusaka et principales composantes de la société civile, les Églises marquent volontiers leur distance par rapport aux structures mises en place par le mouvement associatif²³, qui englobe les mouvements de laïcs, mais pas la hiérarchie.

Il est vrai que, dans un pays massivement chrétien²⁴, le poids sociologique des grandes confessions (catholique, protestante, kimbanguiste) tient non seulement à leur forte couverture pastorale (paroisses), mais aussi à l'importance de leurs œuvres sociales (enseignement, infrastructures de santé, développement rural, etc.). Ce maillage serré les met, plus que d'autres acteurs sociaux, en relation étroite avec les populations urbaines et rurales, et sert de fondement à des interventions sans équivalent dans le débat public²⁵. Or, les autorités religieuses considèrent que ce poids social et moral, qui avait été consacré par la présidence du Bureau de la Conférence nationale²⁶, puis du Parlement de transition, n'est pas exprimé dans la configuration proposée par le facilitateur²⁷.

Les controverses qui ont entouré la composition de la délégation de la société civile au dialogue ne se limitent pas à la question de la pondération des représentations des sous-composantes. La juxtaposition, dans l'accord de Lusaka, des expressions « dialogue national » et « négociations politiques intercongolaises²⁸ » signale bien l'ambiguïté, ou tout du moins l'ambivalence

possible de la démarche des participants. « Dialogue national » renvoie davantage à l'expérience de la Conférence nationale, avec une mise à plat des problèmes, une large expression sur les matières en débat... et une efficacité incertaine. « Négociations politiques » exprime plus crûment les grandes manœuvres en vue du partage du pouvoir... au risque d'un règlement de la crise qui ne satisfasse que les appétits des élites²⁹.

Certains représentants de la société civile, à Kinshasa surtout, n'échappent pas à cette double tentation : se perdre en analyses interminables d'un côté, obtenir des prébendes de l'autre. Sans compter des ambitions de notoriété publique : tel postule à un portefeuille ministériel, tel autre au gouvernorat d'une région, un troisième se positionne dans la perspective des élections. Pour participer au dialogue comme délégué, comme invité, comme expert, comme observateur, certains sont prêts à bien des contorsions.

La désignation, en juillet dernier, des deux délégués chargés de représenter la société civile de Kinshasa au prédialogue, à Gaborone, a donné lieu à d'âpres débats. Finalement, aux deux délégués se sont ajoutés quatre experts, accompagnés de responsables associatifs venus de leur propre chef.

20. À Goma, par exemple, la facilitation a cautionné l'entrisme du RCD dans la délégation.

21. Les Églises comptent des délégués au niveau régional, et non national.

22. Selon le quotidien *Le Potentiel* (édition du 24 novembre 2001), plus de 800 femmes de toutes tendances politiques ont manifesté le 22 septembre à Kinshasa pour obtenir que la délégation du gouvernement s'ouvre davantage aux femmes. D'autres groupes également ont fait entendre leur voix : pour ne donner qu'un exemple, les pygmées, exclus de la vie politique du pays dont ils sont les premiers habitants, trouvaient légitime de participer au dialogue.

23. L'intitulé d'un important forum tenu à Kinshasa en octobre 2000, « Atelier national des Églises et de la société civile », indique clairement que les premières ne se sentent pas représentées dans la seconde. En janvier 1999 à Anvers, les responsables de la société civile présents distinguaient déjà, parmi les composantes à une table ronde qui était rien de moins que l'esquisse du dialogue intercongolais, les « quatre grandes confessions religieuses », et « les représentants des composantes de la société civile ».

24. L'islam est également présent, mais il n'est majoritaire que dans certains lieux du Maniema.

25. Le prédécesseur du cardinal Etsou, archevêque de Kinshasa, le cardinal Malula, avait incarné au début des années 1970 la résistance à la mainmise du parti unique sur la société civile.

26. D'abord par le pasteur Katalay, puis par l'évêque Monsengwo.

27. Voir le message du 24 septembre 2001, « Tous unis pour la réussite du dialogue intercongolais », du cardinal Etsou. On peut y lire « nous rappelons [au facilitateur] que les confessions religieuses et spécialement l'Église catholique n'ont obtenu aucun quota pour participer au dialogue intercongolais et demandons que cette situation soit réglée sans délais ». Plus librement, Mgr Etsou a pu déclarer dans un entretien au quotidien *Le Palmarsès* que Masire « n'avait rien compris ».

28. Annexe A, chapitre 5.

29. La question des alliances entre différentes composantes, société civile comprise, est abordée parmi *Les dix questions qui, demain, diviseront la nation*, texte de réflexion publié en juillet 2001 par le Pr. Thierry Nlandu, professeur à l'université de Kinshasa et chargé de programme au bureau de Kinshasa de l'International Human Rights Law Group, ayant son siège à Washington.

Au Botswana, les dix délégués de la société civile issus des provinces marquèrent leur distance par rapport à ces « experts » kinois qu'ils n'avaient pas désignés. Au retour de Gaborone, ces dissensions s'accompagnèrent d'accusations de corruption³⁰, avant que le président de la CNPD, en fin de mandat, ne se voit congédié.

Entre-temps, les délégués de Gaborone rentrèrent dans leurs provinces et firent rapport à leur base. Grâce à l'appui efficace d'ONG internationales³¹, les textes élaborés au cours des mois précédents, au terme d'un travail sérieux, en commission, sur les thèmes à l'ordre du jour du dialogue furent édités par la CNPD et diffusés à des centaines d'exemplaires, nourrissant localement réflexions et débats. Début octobre, 50 délégués des provinces de l'Est³² se réunirent durant une semaine en atelier de préparation au dialogue, à Bukavu (Sud-Kivu), confrontant leurs documents pour parvenir à un cahier des charges commun. Presque au même moment, à Kinshasa, un atelier similaire démarrait avec certains délégués de l'ouest du pays, dans des conditions de grande division, pour ne pas dire de confusion. Malgré cela, et grâce aux efforts de responsables faisant passer les enjeux de l'heure avant les luttes de positionnement, les rapports de commission furent adoptés³³, ainsi qu'un code de conduite et un cahier des charges commun devant être harmonisé à Addis-Abeba avec celui de Bukavu.

Partie divisée du Congo, la délégation de la société civile de Kinshasa le resta en Éthiopie. Certains de ses membres rejoignaient la position du gouvernement, selon laquelle le dialogue proprement dit ne pouvait commencer qu'en présence de la totalité des 320 délégués. D'autres souhaitaient démarrer les travaux sans attendre. Un compromis fut trouvé, selon lequel « la société civile [n'était] pas opposée à la poursuite des travaux parce qu'elle ne voulait pas prendre la responsabilité d'un blocage. Toutefois on a posé un certain nombre de conditions³⁴ ». Dans une déclaration publiée le lendemain, la société civile explique qu'à ses yeux « la cérémonie du 15 octobre 2001 marque l'ouverture du dialogue intercongolais », mais que « la plénière du dialogue national, habilitée à traiter les questions de fond », n'est pas « régulièrement constituée ».

Après le départ de la délégation gouvernementale, le 20 octobre, et celui de la facilitation le lendemain, les autres composantes ont poursuivi leurs travaux durant deux jours, la société civile adoptant le statut d'observateur. Les participants tombèrent d'accord sur le quota additionnel des différentes catégories non représentées (*mai-mai*, confessions religieuses, femmes, opposition extérieure, RCD-ML) devant s'inscrire dans les cinq composantes existantes³⁵.

De retour à Kinshasa, les dissensions au sein de la société civile éclatèrent à nouveau au grand jour³⁶, provoquant des commentaires désabusés dans la presse kinoise. En réaction à ce processus d'éclatement, certains de ses leaders

parmi les plus représentatifs du mouvement ONG³⁷ ont mis sur pied, dès le 26 octobre, un Comité d'initiatives des forces vives de la RDC, ayant vocation à offrir un « cadre de concertation et de travail » voué à deux tâches prioritaires : « participer et contribuer pleinement au dialogue national » et œuvrer à la « restructuration de la société civile ». Ce sursaut produira-t-il ses effets ? Il est trop tôt pour en juger.

Affaiblie par l'opportunisme carriériste de certains de ses représentants et par ses dissensions internes, la société civile, comme corps social identifiable par ses structures et ses principaux leaders, s'est affaiblie elle-même depuis que la tenue du dialogue intercongolais est apparue comme inévitable. Alors que son crédit moral face aux belligérants et à une classe politique largement discréditée est, avec sa présence sur le terrain, sa seule force véritable, elle n'a laissé à personne d'autre qu'à elle-même le soin d'entamer ce crédit.

Est-on pour autant en face d'un irréparable gâchis ? Sûrement pas, car le comportement de certains de ses représentants ne doit pas occulter la somme de travail accomplie, ni le désintéressement de la plupart des acteurs restés dans l'ombre. Un labeur considérable, le plus souvent anonyme et collectif, a été accompli depuis trois ans dans des conditions matérielles difficiles et parfois dangereuses – spécialement dans les territoires occupés. Nous pensons notamment à trois types de travaux. Le premier vise à produire, par des séminaires associant responsables associatifs, universitaires et experts divers, des documents de référence, notamment sur les sujets qui constituent l'ordre du

30. Le porte-parole de la délégation, le Dr Matusila, président de la CNPD, fut accusé d'avoir accepté du gouvernement 500 dollars de frais de mission par délégué.

31. Spécialement, pour le processus de préparation au dialogue, l'ONG belge 11.11.11 et les ONG américaines International Foundation for Electoral System (IFES) et International Human Rights Law Group, toutes trois représentées à Kinshasa.

32. Les participants vinrent de Kisangani, Buta, Bunia (Province-Orientale); Lodja (Kasaï-Oriental); Kindu (Maniema); Goma, Butembo, Beni (Nord-Kivu); Kalemie (Katanga), et bien sûr Bukavu.

33. Les travaux des (sous-)commissions ont porté notamment sur les principes relatifs à la transition, à la paix, à la réconciliation nationale; sur la réforme de l'armée, de la police, des services de sécurité et de l'administration territoriale; sur la démobilisation et la réinsertion des combattants et des enfants-soldats.

34. Déclaration, le 17 octobre, du Dr Matusila, porte-parole de la société civile.

35. Il a été décidé qu'un premier quota de 6 personnes devrait être accordé aux confessions religieuses, un second de 9 personnes aux *mai-mai* et à la « diaspora », et un troisième de 6 personnes à l'opposition politique extérieure. Concernant la représentation des femmes, il a été suggéré que celles-ci soient mieux intégrées dans les différentes composantes.

36. Au point que la restitution fut menée au même moment par deux groupes rivaux dans deux lieux différents.

37. Parmi lesquels le CNONGD, le Recic, le Renadhoc, le Conafed, le CRONGD/Kinshasa (Conseil régional des ONG de développement), la Foleco (Fédération des ONG laïques à vocation économique).

jour du dialogue³⁸ ; le second réside dans la concertation entre acteurs de base et délégués, entre délégués de l'Ouest et de l'Est³⁹, entre délégués et personnes ressources ; le troisième a pour objectif la mobilisation des populations en faveur de la paix, la restitution des travaux à la base, enfin la vulgarisation, en français et dans les langues vernaculaires, des textes de référence produits au cours du processus de paix (Accord de Lusaka, déclarations de Gaborone, résolutions du Conseil de sécurité ou de la Commission des droits de l'homme des Nations unies...).

Ce travail de terrain, délaissé par certains notables de la société civile, absorbés par leurs colloques et séminaires, mais inlassablement repris par d'autres, particulièrement à l'intérieur du pays, est au moins aussi important pour la future cohésion sociale du Congo que la représentation dont il assure la légitimité dans le processus de Lusaka. En maintenant ouvert des espaces de parole, en contraignant les autorités au dialogue, en privilégiant d'autres modes d'expression que la force armée, en tissant des liens entre les populations urbaines et rurales et leurs élites, en favorisant l'harmonisation des points de vue, en dénonçant oppressions et pillages, en résistant aux tentatives de dépeçage du pays, en attirant l'attention d'acteurs internationaux facilement oubliés, les acteurs de la société civile congolaise remplissent une fonction souvent délaissée par la classe politique.

Les délégués de la société civile au dialogue intercongolais sont aujourd'hui placés devant cette alternative : se dissoudre dans le marais des négociations politiques, ou retrouver la cohésion et l'indépendance nécessaires à une crédibilité retrouvée ■

Jean-François Ploquin

Centre d'information et de solidarité avec l'Afrique, Lyon.

38. Ces sujets sont les suivants : fin de la guerre, nouvel ordre politique, armée nationale, contentieux, reconstruction, réconciliation nationale, élections. La société civile a élaboré des textes de valeur sur des sujets aussi divers que l'institution d'un Tribunal pénal international, la Constitution de transition, la question de la nationalité, la réforme des services de sécurité, le processus électoral, etc. Voir également le *Programme minimum de transition* élaboré en mars 2001 par l'Association des moralistes congolais et publié en juin par le Rodhecic.

39. La perception des causes du conflit, de son impact sur les populations et des voies de sortie de la crise varient notablement, indépendamment des options politiques, suivant qu'on se trouve en zone gouvernementale ou dans l'une ou l'autre des zones « sous contrôle rebelle » (c'est-à-dire, le plus souvent, sous occupation étrangère).